

Conférence de presse 27/05/2013

0/Présentation du CAC 38 et du CAC national

1/ Présentation générale de la problématique des emprunts toxiques

Dettes Etat 1833 Mds

Dettes APUL 162 Mds

Dont structurés 32 Mds (Collectivités territoriales 23 Mds)

Dont à risque 19 Mds et très risqués (Change, Pente) 16 Mds

Rappeler que les Collectivités, c'est 70 % de l'investissement.

Historique bref : avant les années 2000, Banques financent les Coll avec des taux fixes ou des taux indexés simples.

Baisse des marges, avec baisse des taux début des années 1990, renégociations des emprunts des années précédentes contractés à taux élevés, privatisation du CLF et création de DEXIA en 1996.

DEXIA commence la commercialisation des prêts structurés, et les autres banques suivent (CE, CA)

Problème découvert en 2007/2008 à l'occasion de la crise, quand les taux courts sont plus chers que les taux longs, et que les produits de pente sont affectés.

Commission d'enquête parlementaire et rapport n° 4030 AN en septembre 2011.

IGF en 2011 / 2012,

Recours intentés par certaines collectivités contre les banques : devoir de conseil, mauvaise information et tromperie, TEG.

Sassenage, St Etienne, Déptt Seine St Denis. Pb avec Vienne...

2/ Définition des emprunts structurés :

Courte période à taux fixe bonifié (légèrement la plupart du temps), longue période (25 ans) à taux variable basé sur index spéculatifs, puis parfois une nouvelle période à taux fixe en fin de contrat.

Mécanisme :

Vente d'option par la collectivité : c'est elle qui prend l'entier risque, la banque prêteuse se couvrant auprès d'une banque de contrepartie (JP Morgan, Barclays, UBS, BNP Paribas Etc.), Cela rend la sortie du prêt impossible ou très onéreuse : la « soulte » à payer est le plus souvent supérieure au capital restant du !!

Exemple avec les emprunts de la métro (tirés de la présentation « Emprunts toxiques en Isère »)

Ces emprunts posent plusieurs difficultés :

- Caractère spéculatif (pas dans la compétence des Cnes)
- Dette illégitime
- Défaut de conseil
- Irresponsabilité des élus et fonctionnaires locaux
- Manque de contrôle de la part de l'Etat

3/ La situation de la Métro

Num	Date	Durée (ans)	Montant	Structuration du taux	Surcout
			01/01/13		

90473/9 0480	01/01/07 01/01/13	28 22	19 694 k€	TF 3,57 puis 50 % de l'évolution cours CHF / € base 1,43 (change 1,22 au 17/02 donc 12,17 %) CHF 1,00 → 25 % !!	1 900 k€
90476	01/08/08	25	15 937 k€	TF 3,84 Barriere sur EUR12 avec multiplicateur 5 (diff entre Eur12 et 5,5) Mais swap 35 structuré sur CMS10 avec Cap 6,60	192 k€
90477	01/08/11	22	15 937 k€	TF 3,70 et 5 x Diff entre CMS10 et CMS1	Nul actueltt mais très risqué (voir courbes Grèce)
90479	01/08/12	21	15 937 k€	TF 3,26 et 28 % de la diff entre EUR CHF +0,05 et EUR USD si EUR CHF < EUR USD	Nul actueltt mais très risqué (taux très proches)
31002	22/03/12	20	9 500 k€	TF 2,75 et tunnel sur EUR3 2,10 et 4,65	Nul actueltt et peu risqué

Ces frais financiers de plus de 2 millions d'euros s'ajoutent à des frais liés aux contrats de swaps transformant des emprunts à taux variables (très bas en ce moment, et sans doute pour une longue période, compte tenu de la politique des banques centrales) en emprunts à taux fixes. Le surcoût lié à ces contrats est estimé à 5 millions par an.

Le total des intérêts d'emprunts en 2012 s'est élevé à 12 millions d'euros. Les surcoûts totaux, qu'ils soient liés aux swaps de taux ou aux emprunts toxiques, en représentent près de 60 %.

4/ L'action du CAC 38 :

Le CAC 38 souligne l'importance des surcoûts liés à ce que l'on appelle la « gestion active de la dette ». Les banques, et les élus de la métro imposent aux contribuables d'assumer les risques qu'ils ont encourus par la signature de contrats aventureux.

Le CAC 38 préconise

- d'engager des recours en justice contre DEXIA,
- d'instaurer un moratoire de remboursement
- de consigner le surplus des intérêts à la CDC
- de ne plus contracter que des emprunts à taux fixes ou révisables sur la base d'index simples type Euribor.